



ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2018

Adoptées lors de la 9^e session plénière de l'ARLEM, le 21 février 2018 à Gizeh, Égypte

Au cours des dernières années, la région euro-méditerranéenne a été confrontée à des défis majeurs et il est de la plus haute importance qu'à tous les niveaux de gouvernance, les pouvoirs publics travaillent de concert et en étroite coopération pour y faire face. Des conflits aussi douloureux qu'interminables, dont le coût tant humain qu'économique est considérable, demeurent sans solution; l'extrémisme et le terrorisme font planer leur ombre sur toute la région; les crises des migrants et des réfugiés ont de graves répercussions sur les pays de la région; les conséquences sociales de la morosité de l'économie produisent des frustrations qui peuvent, à leur tour, engendrer de nouveaux conflits et de nouvelles instabilités.

L'ARLEM, qui rassemble les collectivités locales et régionales (CLR) des trois rives de la Méditerranée au sein d'une assemblée commune, a pour rôle de promouvoir une approche à multiniveaux de la politique européenne de voisinage (PEV) et la territorialisation des politiques sectorielles de la région euro-méditerranéenne en les rapprochant des citoyens, en soutenant la décentralisation et en soulignant le lien entre décentralisation politique et développement territorial.

L'Union pour la Méditerranée (UpM) peut jouer un rôle accru dans le soutien à la coopération entre l'UE et ses partenaires voisins du Sud. Elle s'est avérée être une enceinte très utile pour les discussions politiques et économiques, fournissant un cadre à la coopération sur des questions d'intérêt commun dans la région.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2018

Migrations

1. S'agissant des migrations, l'ARLEM préconise une coordination plus étroite entre les différents niveaux de gouvernance (local, national et international), y compris les organisations de la société civile; il convient d'aider les collectivités locales à gérer les situations d'urgence et la

politique d'intégration afin de remédier à la crise actuelle. Les collectivités locales et régionales ont pour objectif de garantir un bien-être général sur leur territoire grâce à des politiques publiques inclusives orientées vers tous les habitants, en particulier les catégories les plus vulnérables dont font partie les migrants. Il convient d'en tenir compte dans les cadres internationaux concernés.

2. L'ARLEM recommande que les collectivités locales et régionales se voient accorder plus de poids dans l'élaboration des politiques d'immigration, d'asile et d'intégration, et que les collectivités locales et régionales de la région Euromed développent des réseaux et des instruments de coopération et d'échange de bonnes pratiques sur différents aspects de la gestion des migrations (intégration, inclusion sociale, emploi, protection des réfugiés, prévention de l'immigration irrégulière, programmes de retour volontaire, etc.).
3. L'importance des politiques visant à la «migration circulaire» devrait être davantage mise en exergue et des politiques de retour efficaces et durables, qui respectent pleinement les droits des migrants et les pays de destination, devraient être encouragées parallèlement à la mise en place de bureaux de formation professionnelle décentralisés.

Avenir politique et meilleure gouvernance

4. À la suite de l'adoption du rapport sur «L'émancipation des femmes en région méditerranéenne»¹, l'ARLEM invite les gouvernements locaux de toute la région à s'équiper des ressources nécessaires pour mettre en place des programmes d'éducation et de formation ainsi que des campagnes d'information en faveur des femmes. L'ARLEM souligne en outre qu'il est important que les gouvernements locaux et nationaux et les organisations de la société civile aient un dialogue ouvert sur la législation et les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes.
5. Comme indiqué dans le rapport sur *Le rôle des autorités infranationales de la région de la Méditerranée dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes*², les membres de l'ARLEM ont souligné que les collectivités locales doivent concevoir des programmes de sensibilisation, d'intégration sociale et de développement local participatif axés sur la lutte contre l'extrémisme tout en renforçant chez les jeunes le sentiment d'appartenance à leur communauté ainsi que la confiance entre la population, d'une part, et leurs représentants ou leurs députés, d'autre part. En outre, les membres de l'ARLEM ont invité les collectivités locales et les municipalités de la région de la Méditerranée à nouer des partenariats avec leurs homologues qui ont élaboré des modèles de lutte contre l'extrémisme, afin qu'elles bénéficient de leur expertise et de leurs bonnes pratiques.
6. L'ARLEM recommande également la poursuite de la territorialisation des politiques, des programmes et des projets au niveau de la mise en œuvre, notamment dans les domaines prioritaires de l'UpM, en fonction des besoins et des préoccupations spécifiques des

¹ COR-2017-03964-00-01-TCD-TRA, rapporteure: M^{me} **Mary Freehill** (IE/PSE), municipalité de Dublin, Irlande.

² COR-2017-04420-00-01-TCD-TRA, rapporteur M. **Mohamed Kamal El Daly**, gouverneur de Gizeh, Égypte.

collectivités locales et régionales. L'ARLEM s'emploiera à garantir que les collectivités locales et régionales des pays partenaires de la Méditerranée puissent rendre opérationnels les fonds de la coopération européenne et les gérer de manière efficace et réaffirme qu'elle est déterminée à promouvoir l'application des principes de subsidiarité et de gouvernance à multiveaux.

7. L'ARLEM souligne l'importance du développement territorial et du renforcement des capacités des collectivités locales, citant l'«initiative de Nicosie» comme un exemple de coopération décentralisée établissant un partenariat selon une approche ascendante. Dans le contexte de l'initiative en faveur des municipalités libyennes, l'ARLEM propose que les institutions européennes et les États membres de la région Euromed envisagent de financer l'initiative ascendante au moyen du programme de coopération transfrontière méditerranéenne dont sont actuellement exclues les municipalités libyennes.
8. L'ARLEM recommande une nouvelle série d'initiatives visant à encourager l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire pour lutter contre la corruption, y compris en encourageant des structures favorisant l'équilibre des pouvoirs, en gardant à l'esprit que la corruption est une source majeure d'instabilité et qu'elle menace la croissance économique, l'investissement et la stabilité politique.

Développement économique, y compris le programme urbain, le tourisme durable, la biodiversité et l'économie bleue

9. L'ARLEM préconise de renforcer les instruments de la question urbaine dans le cadre des relations de l'UE avec ses pays voisins, et souligne la nécessité de soutenir le programme de développement urbain durable comme il a été proposé dans le cadre de l'UpM.
10. L'ARLEM recommande que les villes et les régions de la région méditerranéenne s'engagent davantage en faveur d'une action renforcée en matière de climat, notamment par l'intermédiaire de la Convention des maires, à laquelle l'ARLEM exprime son plein soutien.
11. Sur la base de récents travaux du CdR³, l'ARLEM recommande la promotion *d'un espace maritime plus sûr et mieux sécurisé, d'une meilleure gouvernance de la mer et d'une économie bleue intelligente et résiliente* sur les trois rives de la Méditerranée. En outre, l'ARLEM souligne l'importance de la biodiversité et des nombreuses zones marines protégées en mer Méditerranée en raison de sa situation stratégique, au carrefour de trois grands continents, l'Europe, l'Afrique et l'Asie.
12. L'ARLEM recommande le développement d'activités touristiques durables et solidaires en Méditerranée, car le tourisme constitue l'un des moyens les plus efficaces de redistribuer la richesse, apportant à une communauté des revenus qu'elle pourrait ne pas être en mesure de gagner autrement. Elle encourage les villes et les régions recelant un patrimoine culturel à proposer des projets dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel (2018) et

³

Avis du CdR sur l'Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale, rapporteur: **Samuel Azzopardi**, membre du conseil local de Rabat Città Victoria, Gozo (MT/PPE)

soutient en particulier les villes et les régions qui ont été touchées par des attaques terroristes et ont besoin d'une aide particulière pour en surmonter les conséquences.

13. L'ARLEM recommande que ses membres participent aux travaux de la plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable et à ses groupes de travail thématiques spécifiques. La contribution des membres de l'ARLEM améliorerait la qualité des débats et de la mise en œuvre effective des objectifs du programme urbain de l'UpM afin de promouvoir un développement urbain durable dans la région euro-méditerranéenne.
 14. L'ARLEM souligne que les financements fournis au titre de l'instrument européen de voisinage devraient être augmentés, en particulier pour faire face à la crise des réfugiés, aux catastrophes naturelles et aux conflits armés.
-